

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DU GÂTINAIS**

Membres titulaires en exercice : **44**
Membres présents : **25**
Nombre de pouvoirs : **5**
Nombre de votants : **30**

SÉANCE DU 5 octobre 2017

Date de convocation : 25 septembre 2017
Date d'affichage : 25 septembre 2017

Le cinq octobre deux mil dix-sept à dix heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du préau de la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Lionel de RAFELIS, Président du Syndicat du Gâtinais.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

C. BETHOUL, C. BOURGOIN, L. BRICARD, L. de RAFELIS, V. FARGE, S. HAMON, N. LUCAS, J-M. MARTIN, C. PETIT, S. PIAT, P. ROUMEGUÈRE, F. TISSERAND, V. FLAUDER-CLAUS, A. HECKLI, J-J. LEFEBVRE, I. PETIT, P. POUMEYRIE, I. ROBINEAU, J. TURBEAUX, J. VALLÉE, Y. BARBIER, J. BERTHAUD, P. DROUIN, J-C. GALLET, B. ROBICHON

ASSOCIÉS PRÉSENTS : Mme et MM.

É. BEAUPÈRE (RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE), D. GARAVOGLIA (CCCFG), D. DAUX (CCCFG), J-J. MALET (CCCFG), A. RICHOMME (CONSEIL DÉPARTEMENTAL), J. BURON (3CBO), D. ZAMILPA (Adjointe direction CC4V)

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : C. MELZASSARD, M. MAILLIARD,

CCCFG : C. PASQUET, A. GRANDPIERRE, F. PINON-THOREAU

CC4V : G. GARDIA, J. BERTON, P. DELION, H. DECAUDIN

Associés : P. LAVILLE (Sous-préfet), J. GABORET (Conseillère régionale), M-L. BEAUDOIN (Conseillère départementale), C. de CRÉMIERS (Conseillère régionale)

POUVOIRS :

Mme C. PASQUET avait donné pouvoir à M. L. de RAFELIS, Mme F. THOREAU-PINON avait donné pouvoir à M. A. HECKLI, M. G. GARDIA avait donné pouvoir à M. L. BRICARD, M. P. DELION avait donné pouvoir à M. J. VALLÉE, M. H. DECAUDIN avait donné pouvoir à M. S. PIAT

Secrétaire de séance : Véronique FLAUDER-CLAUS (Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais)

Le Président ouvre la séance en remerciant les délégués présents et fait état de la liste des excusés. Par la suite, il présente les nouveaux membres du Comité syndical, élus du Bellegardois, présents ce-jour. Puis il énumère l'ordre du jour.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Véronique FLAUDER-CLAUS, délégué de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 juin 2017

L'Assemblée approuve le compte-rendu du Comité Syndical du Pays Gâtinais du 28 juin 2017 à l'unanimité.

AFFAIRES INTERNES

1 - Installation des nouveaux délégués de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, consécutive à l'intégration au sein de cet EPCI de l'ancien territoire du Bellegardois

Débat(s) :

M. de RAFELIS rappelle l'historique de l'extension du périmètre d'intervention du Pays Gâtinais, consécutif à la fusion des anciennes Communautés de Communes de BELLEGARDE, de CHATILLON-COLIGNY et de LORRIS, qui a entraîné le retrait de l'ancien territoire du Bellegardois du Syndicat Mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et son intégration au Syndicat Mixte du Pays Gâtinais. Cette intégration est maintenant chose faite, et il convient de mettre à jour la liste des délégués syndicaux de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en y ajoutant les nouveaux délégués issus de l'ancien territoire du Bellegardois.

M. de RAFELIS présente les 5 nouveaux titulaires et suppléants qui siégeront au sein du Comité Syndical du Pays Gâtinais :

- Madame BURGEVIN Christiane et son suppléant Monsieur PETIAU Xavier
- Monsieur DAUX Dominique et sa suppléante Madame DES DORIDES Gratiane
- Monsieur FEVRIER Albert et son suppléant Monsieur MARTIN François
- Monsieur MALET Jean-Jacques et son suppléant Monsieur SALIN Denis
- Monsieur PETIT André et son suppléant Monsieur CLEMENT Alain

M. MALET ajoute que les communes vont également être intégrées au périmètre d'action du SCoT et qu'un PLUi a déjà été fait sur l'ancienne Communauté de commune de Bellegarde. Cette intégration se fera dans le cadre des travaux actuellement menés par le Syndicat Mixte de Gestion du SCOT du Montargois en Gâtinais.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'installation des nouveaux délégués.

Délibérations associées :

N° 31/2017 - Installation des nouveaux délégués de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, consécutive à l'intégration au sein de cet EPCI de l'ancien territoire du Bellegardois

2 - Validation de la participation financière 2017 correspondant à l'intégration des communes du Bellegardois

Débat(s) :

Il est rappelé que le Comité Syndical, pour déterminer la contribution annuelle des collectivités, fixe une cotisation annuelle par habitant, sur la base des chiffres actualisés de la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Cette cotisation a été arrêtée à 2,20 € par habitant par pour l'année 2017.

Au début de l'année 2017, une réunion tripartite s'est tenue entre les responsables du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, du Pays Gâtinais et de l'ancienne Communauté de communes de Bellegarde, pour convenir de la participation financière des communes de l'ancienne Communauté de communes du Bellegardois au budget 2017 des deux Pays.

Il a été convenu que les communes verseraient une demi-cotisation à chaque Pays pour l'année 2017. Cette demi-cotisation s'élève à 1,10 € par habitant, répartis comme suit :

- **Auvilliers-en-Gâtinais** : 403 habitants soit 443,30 €
- **Beauchamps-sur-Huillard** : 508 habitants soit 558,80 €
- **Bellegarde** : 1 906 habitants soit 2 096,60 €
- **Chapelon** : 290 habitants soit 319,00 €
- **Fréville-du-Gâtinais** : 197 habitants soit 216,70 €
- **Ladon** : 1 471 habitants soit 1 618,10 €
- **Mézières-en-Gâtinais** : 270 habitants soit 297,00 €
- **Moulon** : 226 habitants soit 248,60 €
- **Nesploy** : 447 habitants soit 491,70 €
- **Ouzouer-sous-Bellegarde** : 324 habitants soit 356,40 €
- **Quiers-sur-Bezone** : 1 244 habitants soit 1 368,40 €
- **Villemoutiers** : 509 habitants soit 559,90 €

Il sera donc appelé un complément de contribution 2017 de 8 574,50 à la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais correspondant au total de ces participations communales.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la participation financière des communes de l'ancienne Communauté de communes du Bellegardois au budget 2017 du Pays Gâtinais.

Délibérations associées :

N° 32/2017 - Validation de la participation financière correspondante à l'intégration des communes du Bellegardois

3 - Élection du 7^{ème} Vice-président en charge de l'agriculture

Débat(s) :

M. de RAFELIS précise qu'en mars 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais avait arrêté à 6 le nombre de Vice-présidents, de façon à ce que la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) et la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) soient représentées au sein du Bureau par l'intermédiaire de deux Vice-présidents. Il était octroyé, dans le même temps, un seul poste de Vice-président à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, étant entendu qu'un second poste serait créé à son profit sitôt le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Bellegardois intégré au périmètre du Pays Gâtinais, et ses délégués désignés pour siéger au Comité Syndical.

Lors du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, M. MALET a été désigné pour représenter cette dernière en tant que 7^{ème} Vice-Président du Pays Gâtinais.

M. de RAFELIS ajoute que la commission dont sera en charge M. MALET aura pour thème l'agriculture, compte-tenu de l'importance de ce secteur dans notre territoire à vocation rurale.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, élit M. MALET 7^{ème} Vice-Président au Pays Gâtinais en charge de la Commission agriculture

Délibérations associées :

N° 33/2017 - Élection du 7^{ème} Vice-président en charge de l'agriculture

4 - Composition de la commission agriculture et modifications éventuelles à apporter aux autres commissions suite à l'arrivée de nouveaux délégués

Débat(s) :

M. de RAFELIS rappelle que les commissions thématiques du Pays Gâtinais sont appelées à travailler seules ou en partenariat avec les membres du Conseil de Développement sur les différents sujets traités par le Pays.

Ces commissions sont composées chacune d'au moins deux élus par périmètre couvert par une Communauté de communes et ne doivent pas excéder 10 membres. Avec l'arrivée de nouveaux délégués correspondant à l'intégration de l'ancien territoire de la Communauté de communes du Bellegardois, la composition actuelle des commissions peut être modifiée pour accueillir les nouveaux membres qui le souhaitent.

Il est alors proposé aux membres du Comité Syndical d'intégrer une ou plusieurs commissions. M. MALET souhaite intégrer la Commission développement économique, M. DAUX souhaite intégrer la Commission communication et gouvernance. Enfin, M. DROUIN, Mme FLAUDER-CLAUS et M. VALLET souhaite intégrer la Commission agriculture nouvellement créée. Il est demandé aux titulaires présents de relayer l'information à leurs homologues absents afin de compléter la nouvelle Commission.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la composition des différentes Commissions.

Délibérations associées :

N° 34/2017 - Composition de la commission agriculture et modifications éventuelles à apporter aux autres commissions suite à l'arrivée de nouveaux délégués

5 - Signature de l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Débat(s) :

M. de RAFELIS précise que le Pays Gâtinais a validé en Comité Syndical du 8 juillet 2015 le programme d'action retenu dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020, programme précédemment présenté en comité de pilotage le 1^{er} juillet 2015. Suite à l'intégration des communes de l'ancien territoire du Bellegardois dans notre périmètre d'action. Les Présidents de chaque Communauté de communes du Territoire du Pays Gâtinais sont invités à signer l'avenant au Contrat Régional de Solidarité Territoriale officialisant cette intégration.

Il est également porté à l'information des délégués que l'enveloppe du Contrat Régional de Solidarité Territoriale a été revue à la hausse pour le restant de la période, suite à l'intégration des nouvelles communes à hauteur de 821 000 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise les Présidents de chaque Communauté de communes et le Président du Pays Gâtinais à signer cet avenant.

Délibérations associées :

N° 35/2017 - Signature de l'avenant n° 2 au CRST

ANIMATIONS TERRITORIALES

6 - Validation du Contrat d'objectif territorial pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Débat(s) :

Mme KAOUKAOUI présente la situation actuelle : L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, engagés conjointement dans un Plan Climat Énergie Territorial (PCET), portent depuis 2014 une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) appelée Service Éco Habitat.

Au vu des résultats de la PTRE et de la nécessité de développer de nouvelles actions, un nouvel accompagnement de l'ADEME peut être sollicité à travers un Contrat d'Objectif Territorial Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique – Renouvellement. L'aide fixe serait de 135 000,00 € pour 3 ans. Une part variable est également prévue à hauteur de 60 000,00 €.

M. de RAFELIS précise que la part variable peut être sollicitée lorsque le Pays aura rempli au minimum 60 % des objectifs du contrat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le contrat d'objectif territorial.

Délibération associée :

N° 36/2017 – Validation du Contrat d'objectif territorial pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

7 - Validation du budget Pays à vélo

Débat(s) :

M. de RAFELIS rappelle que le Pays Gâtinais et l'Agglomération Montargoise bénéficient de la création d'une véloroute reliant le bassin parisien à la Loire à vélo. L'objectif est de développer un tourisme d'itinérance et de nature pour attirer une clientèle de court séjour, et être reconnu comme une destination touristique d'étape à part entière entre Paris et le Val de Loire.

Le Pays Gâtinais et l'Agglomération Montargoise s'engagent dans une démarche « Pays à vélo » à l'échelle du bassin de vie. Cette étude-action vise à aboutir à la définition d'objectifs stratégiques pour l'aménagement global d'un réseau cyclable à vocation touristique et de loisir sur le territoire et à la création et la promotion d'une offre commune orientée vers le tourisme d'itinérance.

L'offre financière émise par le cabinet TRACES TPI, cabinet d'étude retenu lors de l'analyse des plis, s'élève à 48 306 € TTC.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le budget.

Délibérations associées :

N° 37/2017 – Validation du budget Pays à vélo

8 - Validation de l'appel à projet pour actualisation du Schéma d'Accueil des Entreprises

Débat(s) :

M. de RAFELIS précise que le programme d'actions du Schéma d'Accueil des Entreprises a été proposé par le comité de suivi de l'étude puis validé par le Comité Syndical en date du 4 juillet 2012, il avait pour but de définir les orientations de développement économique pour l'ensemble du territoire du Pays Gâtinais.

L'étude objet de cet appel à projet, aura pour but d'actualiser les données de l'ancien SAE, mettre à jour en conséquence la phase « diagnostic », y intégrer en particulier le territoire du Bellegardois qui ne faisait pas partie de l'étude initiale, et redessiner les bases de « proposition d'une stratégie opérationnelle de développement économique à l'échelle du territoire » en fonction des évolutions constatées tant au niveau de l'environnement économique que des transferts de compétences en matière économique détenues auparavant par les Communes vers les Communautés de communes.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'appel à projet.

Délibération associée :

N° 38/2017 – Validation de l'appel à projet pour actualisation du Schéma d'Accueil des Entreprises

9 - Choix de l'entreprise pour les CEE TEPCV

Débat(s) :

M. CAUBET présente le système des Certificats d'Économie d'Énergie des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (CEE TEPCV). En effet, l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing et le Pays Gâtinais sont colauréats depuis février 2015 du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte porté par le Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire.

Ces Certificats d'Économie d'Énergie sont notamment attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie (appelés « les obligés ») sous forme d'offre de service ou de primes.

Comme le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais est pilote administratif du PCET et du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte pour les deux collectivités, il est proposé au Comité Syndical du Pays Gâtinais de se prononcer sur le choix du prestataire. Or les membres du bureau réunis en amont du Comité Syndical, n'ont pas réussi à prendre une décision ferme quant au choix de l'entreprise lauréate, en l'absence d'un certain nombre de de précisions sur les prestations prévues.

M. BERTHAUD expose alors la situation de DORDIVES. En effet, la ville s'est engagée avec un prestataire depuis le mois de mars dernier. Malheureusement depuis mars, les taux de rachat des CEE TEPCV ont beaucoup augmenté, et le prestataire retenu par la ville de DORDIVES proposait un taux de 2.50€ par MWatt alors que certains prestataires proposent aujourd'hui jusqu'à 4.15€ par MWatt. La ville de DORDIVES souhaiterait que le prestataire validé par elle soit également retenu par le Pays Gâtinais et l'Agglomération Montargoise, car cela relèverait automatiquement le taux dont elle pourra bénéficier.

Le problème, c'est que ce prestataire, même avec le nouveau taux qu'il propose et dont bénéficierait la ville de DORDIVES, n'est pas le mieux-disant. Le retenir serait donc pénaliser les autres communes du Territoire qui ne pourraient pas bénéficier des taux les plus attractifs.

M. ROUMEGUERE s'interroge alors sur la part des projets de la ville de DORDIVES par rapport à l'enveloppe totale que pourrait avoir le Pays Gâtinais. M. BERTHAUD indique alors que l'enveloppe des projets de Dordives s'élèverait à 800 000 € environ, sur les 1 300 000 € potentiels que pourrait avoir le Pays Gâtinais.

Ne possédant pas assez d'information sur le contrat de la ville de DORDIVES et étant conscient de la difficulté du choix, M. de RAFELIS propose alors aux délégués d'ajourner cette délibération et de la repousser au prochain Comité Syndical, après étude plus poussée du dossier.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve cette décision et ajourne la délibération.

Délibération associée :

N° 39/2017 – Choix de l'entreprise pour les CEE TEPCV

10 - Validation de la demande de subvention auprès de l'ADEME pour les journées techniques agricoles

Débat(s) :

M. de RAFELIS précise que dans le cadre du programme d'action du Contrat global Loing en Gâtinais, le Pays Gâtinais doit organiser plusieurs journées de formation pour sensibiliser les agriculteurs du territoire à des pratiques favorisant la préservation de la qualité de l'eau. La formation qui sera proposée à l'automne 2017

portera sur la réduction de l'utilisation d'intrants en grandes cultures. L'objectif est de sensibiliser les agriculteurs à des méthodes permettant de réduire l'impact sur la qualité des eaux souterraines et de surfaces et d'optimiser leur système de production.

L'ADEME peut être sollicitée pour aider financièrement cette formation.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la demande de subvention.

Délibération associée :

N° 40/2017 – Validation de la demande de subvention auprès de l'ADEME pour les journées techniques agricoles

11 - Organisation du Forum de la restauration collective Est-Loiret

Débat(s) :

M. de RAFELIS rappelle aux délégués que depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais s'implique dans la promotion des circuits courts alimentaires et l'approvisionnement local des restaurants collectifs.

Notre partenaire sur ces questions, la Chambre d'Agriculture du Loiret, nous a proposé, avec l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, le Pays du Giennois et le Département du Loiret, d'organiser un Forum de la restauration collective sur l'Est Loiret. Ce Forum prévu le mercredi 11 octobre 2017 à Sainte-Geneviève-des-Bois permettra aux élus des collectivités locales et agents en charge de la restauration de rencontrer des producteurs locaux mais aussi d'échanger autour de retours d'expériences.

Ce Forum doit se clôturer par un verre de l'amitié accompagné de produits locaux. Les frais liés à ce buffet sont répartis entre les co-organisateur. Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais prend à sa charge une partie des boissons (cidre et jus de pommes) et le traiteur (Oh terroir à Montargis). Pour équilibrer la participation de chacun, la partie « traiteur » serait ensuite refacturée à la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide cette démarche.

Délibération associée :

N° 41/2017 – Organisation du Forum de la restauration collective Est-Loiret

12 - Affiliation volontaire au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, du Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

Débat(s) :

M. de RAFELIS rappelle que suivant les dispositions de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de l'article 30 du décret n°85-643, toute collectivité appartenant au Centre de Gestion dispose du droit à opposition dans le cas d'une affiliation volontaire. Par délibération en date du 4 juillet 2017, le Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, souhaite être affilié au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret. Personne ne s'oppose à cette affiliation.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'affiliation volontaire.

Délibération associée :

N° 42/2017 – Affiliation volontaire au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, du Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

CONCLUSION DE LA SÉANCE

Pour conclure ce Comité Syndical, M. de RAFELIS officialise le déménagement des locaux du Pays Gâtinais de Château-Renard à Montargis. En effet, à partir du 1^{er} février 2018, les agents du Pays Gâtinais déménagent au 3 rue Crowborough à Montargis. Ce déménagement répond à 3 objectifs :

- Trouver des bureaux assez grands pouvant accueillir tous les agents du Pays Gâtinais, en remplacement des locaux actuels devenus trop exigus avec l'embauche programmée des animateurs de la plate-forme de mobilité.
- Regrouper en un seul lieu tous les Agents du Syndicat Mixte, certains d'entre eux étant hébergés dans des bureaux divers (Animation Agricole de la Chise et de l'Aulnoye à la Chaussée, Service Ecohabitat à la Maison Feuillette).
- Recentrer le siège social du Pays Gâtinais suite à l'intégration des communes du Bellegardois dans notre périmètre d'action.

M. de RAFELIS présente également les nouveaux agents du Pays Gâtinais et la nouvelle animatrice du programme LEADER :

- Pierre GADACH, animateur agricole, travaillant sur le pôle Contrat Global du Loing.
- Sylvain GAGEAT, coordinateur de la plateforme de mobilité, travaillant au pôle Plan Climat Énergie Territorial.
- Nathalie COATGLAS, animatrice LEADER, travaillant pour le Groupe d'Action Local Pithiverais et Gâtinais.

Enfin, M. BETHOUL rappelle que le 20 novembre prochain est organisée une journée du don du sang des élus à Château-Renard dans la salle du préau de la 3CBO. Cette action poursuit 3 objectifs :

- Faire la promotion de l'Établissement Français du Sang (EFS),
- Promouvoir le Pays Gâtinais
- Revaloriser le rôle des élus et leur travail.

Les élus pouvant participer à cette journée seront les maires, les conseillers et les adjoints. Le but étant d'avoir au minimum 60 personnes donnant leur sang, nous tablons donc sur un objectif d'au moins un élu par commune.

M. de RAFELIS remercie par avance les élus pour leur participation active à cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES – DÉLIBÉRATIONS

1	-	Installation des nouveaux délégués de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, consécutive à l'intégration au sein de cet EPCI de l'ancien territoire du Bellegardois	N° 31 /2017
----------	----------	---	--------------------

Vu la délibération n° 2017-135 de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, en date du 05 juillet 2017, désignant ses représentants au sein du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais ;

Vu la délibération n° 24/2017 concernant l'extension du champ géographique d'intervention du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais ;

Vu la nouvelle liste de délégués représentant la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, ci-dessous :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORÊT EN GÂTINAIS							
21 délégués titulaires				21 délégués suppléants			
Délégué	Titre	Nom	Prénom	Délégué	Titre	Nom	Prénom
Titulaire	Monsieur	BOSCARDIN	Yves	Suppléant	Monsieur	CORBY	Gérard
Titulaire	Madame	BURGEVIN	Christiane	Suppléant	Monsieur	PETIAU	Xavier
Titulaire	Monsieur	DAUX	Dominique	Suppléant	Madame	DES DORIDES	Gratiane
Titulaire	Monsieur	FÉVRIER	Albert	Suppléant	Monsieur	MARTIN	François
Titulaire	Madame	FLAUDER-CLAUS	Véronique	Suppléant	Monsieur	RAVARD	Patrice
Titulaire	Monsieur	GRANDPIERRE	Alain	Suppléant	Monsieur	CHEVALLIER	Christian
Titulaire	Monsieur	HECKLI	Alain	Suppléant	Monsieur	GERMAIN	Alain
Titulaire	Monsieur	JEAN	André	Suppléant	Monsieur	LAGATTU	André
Titulaire	Monsieur	LAUVERJAT	Jean-Luc	Suppléant	Monsieur	SECQUEVILLE	Jean-Marc
Titulaire	Monsieur	LEFEBVRE	Jean-Jacques	Suppléant	Monsieur	LOQUET	Jack
Titulaire	Monsieur	MALET	Jean-Jacques	Suppléant	Monsieur	SALIN	Denis
Titulaire	Madame	PASQUET	Christine	Suppléant	Madame	CHAPUIS	Lysiane
Titulaire	Monsieur	PETIT	André	Suppléant	Monsieur	CLÉMENT	Alain
Titulaire	Monsieur	PETIT	Ivan	Suppléant	Madame	GASNIER	Agnès
Titulaire	Madame	PINON-THOREAU	Françoise	Suppléant	Madame	PIAT	Nicole
Titulaire	Madame	POUMEYRIE	Patricia	Suppléant	Monsieur	MOREAU	Philippe
Titulaire	Monsieur	RELAVE	Xavier	Suppléant	Madame	GARAVOGLIA	Danièle
Titulaire	Madame	ROBINEAU	Isabelle	Suppléant	Madame	DESHAYES	Françoise
Titulaire	Madame	SÉBASTE-THIBAUT	Annie	Suppléant	Monsieur	LEROY	Daniel
Titulaire	Madame	TURBEAUX	Josseline	Suppléant	Monsieur	BUCHERON	Jean-Pierre
Titulaire	Monsieur	VALLÉE	Jean	Suppléant	Monsieur	BERTON	Jean-Luc

Il est proposé à l'assemblée de,
APPROUVER la nouvelle liste de délégués représentant la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la nouvelle liste de délégués représentant la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

2 - Validation de la participation financière correspondante à l'intégration des communes du Bellegardois N° 32 /2017

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Loiret, en date du 10 avril 1997, portant création du Syndicat Intercommunal du Pays Gâtinais, et notamment son article 9 relatif aux ressources du Syndicat, lequel a été modifié par le Comité Syndical du 13 octobre 2005 pour déterminer la contribution annuelle des collectivités au prorata du nombre d'habitants, sur la base des chiffres actualisés de la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Vu la délibération n° 17/2017 « Vote du budget primitif 2017 » adopté le 13 avril 2017, et l'inscription à l'article 74758 au titre de la participation des Communautés de communes,

Vu la délibération n° 24/2017 concernant l'intégration de l'ancien territoire du BELLEGARDOIS dans le périmètre relevant du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais,

Vu les accords pris avec le Syndicat Mixte du Pays Beauce Gâtinais d'une part, et avec la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais d'autre part, pour intégrer dans la base de calcul de la participation 2017 de cette dernière la population DGF des communes constituant l'ancien territoire du BELLEGARDOIS à raison d'une demi cotisation annuelle par habitant (d'après les chiffres fournis par les communes pour l'année 2016), à savoir :

- **Auvilliers-en-Gâtinais** : 403 habitants soit 443,30 €
- **Beauchamps-sur-Huillard** : 508 habitants soit 558,80 €
- **Bellegarde** : 1 906 habitants soit 2 096,60 €
- **Chapelon** : 290 habitants soit 319,00 €
- **Fréville-du-Gâtinais** : 197 habitants soit 216,70 €
- **Ladon** : 1 471 habitants soit 1 618,10 €
- **Mézières-en-Gâtinais** : 270 habitants soit 297,00 €
- **Moulon** : 226 habitants soit 248,60 €
- **Nesploy** : 447 habitants soit 491,70 €
- **Ouzouer-sous-Bellegarde** : 324 habitants soit 356,40 €
- **Quiers-sur-Bezonde** : 1 244 habitants soit 1 368,40 €
- **Villemoutiers** : 509 habitants soit 559,90 €

Il est proposé à l'assemblée de,

FIXER à 1,10 € par habitant (50 % de la cotisation annuelle fixée à 2,20€) la contribution de ces communes, nécessaire au fonctionnement du Syndicat pour l'année 2017,

ARRÊTER pour la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais un complément de contribution de 8 574,50 € comme précisé dans le tableau joint à la présente,

CHARGER Monsieur le Président de mettre en recouvrement ce complément de contribution dans les meilleurs délais,

AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1,10 € par habitant (50 % de la cotisation annuelle fixée à 2,20€) la contribution de ces communes, nécessaire au fonctionnement du Syndicat,

ARRÊTE pour la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais un montant de complément de contribution de 8 574,50 € pour l'année 2017, comme précisé dans le tableau joint à la présente,

CHARGE Monsieur le Président de mettre en recouvrement ce complément de contribution dans les meilleurs délais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 3BIS/2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais avait arrêté à 6 le nombre de Vice-présidents, de façon à ce que la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) et la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) soient représentées au sein du Bureau par l'intermédiaire de deux Vice-présidents.

Dans cette même délibération, il était octroyé un seul poste de Vice-président à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, étant entendu qu'un second poste serait créé à son profit sitôt le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du BELLEGARDOIS intégré au périmètre du Pays Gâtinais, et ses délégués désignés pour siéger au Comité Syndical.

Le dernier poste de Vice-président avait été dévolu par cette même délibération au représentant du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais en charge du suivi du Groupe d'Action Locale créé en partenariat avec le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour la mise en œuvre du programme européen LEADER, afin de donner à ce dernier la légitimité nécessaire à ses fonctions.

La délibération n° 4/2017BIS en date du 29/03/2017 prise précédemment par le Comité Syndical ayant installé dans leurs fonctions les nouveaux délégués de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais correspondant à l'intégration du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du BELLEGARDOIS,

Il est proposé à l'assemblée de,

FIXER à SEPT le nombre de Vice-présidents,

CONFIRMER dans leurs fonctions en qualité de :

- 1^{er} Vice-président : Madame PASQUET Christine
- 2^{ème} Vice-président : Monsieur GARDIA Georges
- 3^{ème} Vice-président : Madame MELZASSARD Corinne
- 4^{ème} Vice-président : Monsieur BERTHAUD Jean
- 5^{ème} Vice-président : Monsieur BETHOUL Christophe
- 6^{ème} Vice-président : Monsieur ROUMEGUÈRE Pascal

ÉLIRE en qualité de 7^{ème} Vice-président Monsieur MALET Jean-Jacques qui présidera la Commission en charge de l'Agriculture nouvellement constituée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

FIXE à SEPT le nombre de Vice-présidents,

CONFIRME dans leurs fonctions en qualité de :

- 1^{er} Vice-président : Madame PASQUET Christine
- 2^{ème} Vice-président : Monsieur GARDIA Georges
- 3^{ème} Vice-président : Madame MELZASSARD Corinne
- 4^{ème} Vice-président : Monsieur BERTHAUD Jean
- 5^{ème} Vice-président : Monsieur BETHOUL Christophe
- 6^{ème} Vice-président : Monsieur ROUMEGUÈRE Pascal

ÉLIT en qualité de 7^{ème} Vice-président Monsieur MALET Jean-Jacques qui présidera la Commission en charge de l'Agriculture nouvellement constituée.

4	-	Composition de la commission agriculture et modifications éventuelles à apporter aux autres commissions suite à l'arrivée de nouveaux délégués	N° 34 /2017
----------	----------	---	--------------------

Les commissions thématiques du Pays Gâtinais sont au nombre de 6 et sont appelées à travailler seules ou en partenariat avec les membres du Conseil de Développement sur les différents sujets traités par le Pays.

Ces commissions sont composées chacune d'au moins deux élus par périmètre couvert par une communauté de communes et ne doivent pas excéder 10 membres. Avec l'arrivée de nouveaux délégués correspondant à l'intégration de l'ancien territoire de la Communauté de Communes du BELLEGARDOIS, la composition actuelle des commissions peut être modifiée pour accueillir ces nouveaux membres qui le souhaitent.

Par ailleurs, il est proposé d'instituer une nouvelle commission en charge des questions agricoles, compte-tenu de l'importance de ce secteur dans notre territoire à vocation rurale. Les Délégués seront donc appelés à s'inscrire dans cette nouvelle commission s'ils le souhaitent.

Vu la délibération n° 6 Bis/2017 validant la composition des 6 commissions thématique du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais,

Vu l'arrivée de nouveaux délégués à la suite de l'intégration dans le périmètre du Pays Gâtinais du territoire correspondant à l'ancienne communauté de communes du BELLEGARDOIS,

Vu la création d'une 7^{ème} commission consacrée à l'examen des questions agricoles placée sous la responsabilité de M. MALET Jean-Jacques, Vice-président,

Les commissions sont ainsi composées :

Environnement : (Présidence : Madame Christine PASQUET)

Monsieur	BARBIER	Yvon
Monsieur	BOURGOIN	Christian
Monsieur	HAMON	Stéphane
Madame	SÉBASTE-THIBAULT	Annie
Monsieur	TISSERAND	Francis

Développement Économique : (Présidence : Monsieur Georges GARDIA)

Madame	FLAUDER-CLAUS	Véronique
Monsieur	LARCHERON	Gérard
Monsieur	LEFEBVRE	Jean-Jacques
Madame	PASQUET	Christine
Madame	SÉBASTE-THIBAULT	Annie
Monsieur	TISSERAND	Francis
Monsieur	MALET	Jean-Jacques

Communication et Gouvernance : (Présidence : Madame Corinne MELZASSARD)

Madame	BARTHOD-TONNOT	Annie
Madame	FARGE	Véronique
Monsieur	HAMON	Stéphane
Monsieur	MAILLIARD	Michel
Monsieur	PETIT	Ivan
Monsieur	ROUMEGUÈRE	Pascal
Monsieur	VALLÉE	Jean
Monsieur	DAUX	Dominique

Aménagement du Territoire : (Présidence : Monsieur Jean BERTHAUD)

Monsieur	BETHOUL	Christophe
Monsieur	BOURGOIN	Christian
Madame	FLAUDER-CLAUS	Véronique
Monsieur	LARCHERON	Gérard
Madame	LUCAS	Nathalie
Madame	ROBINEAU	Isabelle
Monsieur	ROUMEGUÈRE	Pascal

Développement Social : (Présidence : Monsieur Christophe BETHOUL)

Madame	BARTHOD-TONNOT	Annie
Monsieur	BERTON	Jacky
Monsieur	BRICARD	Laurent
Monsieur	HECKLI	Alain
Monsieur	LARCHERON	Gérard
Madame	LUCAS	Nathalie
Monsieur	MARTIN	Jean-Michel

Développement Touristique : (Présidence : Monsieur Pascal ROUMEGUÈRE)

Monsieur	BERTHAUD	Jean
Madame	FARGE	Véronique
Madame	FLAUDER-CLAUS	Véronique
Monsieur	GALLET	Jean-Claude
Monsieur	LEFEBVRE	Jean-Jacques
Monsieur	MARTIN	Jean-Michel

Madame	ROBINEAU	Isabelle
Madame	SÉBASTE-THIBAUT	Annie
Monsieur	TISSERAND	Francis

Agriculture : (Présidence : Monsieur Jean-Jacques MALET)

Monsieur	DROUIN	Pascal
Madame	FLAUDER-CLAUSS	Véronique
Monsieur	VALLET	Jean

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

APPROUVER la nouvelle composition des Commissions thématiques du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais

APPROUVER la création et la composition de la 7^{ème} commission thématique du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, en charge de l'Agriculture

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle composition des commissions,

APPROUVE la création et la composition de la 7^{ème} commission thématique du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, en charge de l'Agriculture.

5 - Signature de l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale N° 35 /2017

Le Pays Gâtinais a validé en Comité Syndical du 8 juillet 2015 le programme d'action retenu dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020, programme précédemment présenté en comité de pilotage le 1^{er} juillet 2015.

Vu la délibération n° 2017-135 de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, en date du 05 juillet 2017, concernant l'extension du champ géographique d'intervention du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais ;

Vu la délibération n° 2017-138 de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, en date du 05 septembre 2017, concernant l'autorisation de signature du Président M. FÉVRIER sur l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais ;

Vu la délibération n° D2017-133 de la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, en date du 20 juillet 2017, concernant l'extension du champ géographique d'intervention du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et l'autorisation de signature du Président M. de RAFELIS sur l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais ;

Vu la délibération du 23 septembre 2017 de la Communauté de communes des Quatre Vallées en date du XXX, concernant l'extension du champ géographique d'intervention du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et l'autorisation de signature du Président M. GARDIA sur l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais

Vu la délibération n° 24/2017 concernant l'extension du champ géographique d'intervention du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais ;

Vu l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais, annexé à cette délibération,

Il est proposé à l'Assemblée de,

VALIDER l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais ;

AUTORISER les Présidents de chaque Communauté de communes et le Président du Pays Gâtinais à signer l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais ;

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais ;

AUTORISE les Présidents de chaque Communauté de communes et le Président du Pays Gâtinais à signer l'avenant n° 2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais ;

6	-	Validation du Contrat d'objectif territorial pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique	N° 36 /2017
----------	----------	---	--------------------

Vu la délibération n° 30/2013 adoptant le principe de création d'une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé, commune au territoire de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et à celui du Pays Gâtinais,

Vu la délibération n° 27 /2014 portant sur la convention de partenariat AME-Pays Gâtinais pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé - Agglomération Montargoise – Pays Gâtinais

Monsieur le Président rappelle que :

L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, engagés conjointement dans un Plan Climat Énergie Territorial (PCET), portent depuis 2014 une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) appelée Service Éco Habitat.

Le Service Éco Habitat permet de mettre en place un accompagnement complet des particuliers et de mobiliser les professionnels du territoire pour faciliter le passage à l'acte en :

- Stimulant la demande (cible : particuliers)
- Structurant l'offre (cible : professionnels)
- S'appuyant sur une gouvernance et une animation de la plateforme (efficacité, visibilité, effet d'entraînement, etc.).

Après près de 3 ans de fonctionnement, le Service Éco Habitat a permis un développement des animations sur le territoire et du conseil auprès des particuliers, grâce notamment à la mise en œuvre d'un guichet unique local à Montargis. Il a permis également d'amorcer la mise en place d'une offre de rénovation globale et performante à travers le dispositif DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles). Le projet de PTRE a été soutenu par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire sur la période 2014-2017.

Au vu des résultats de la PTRE et de la nécessité de développer de nouvelles actions, un nouvel accompagnement de l'ADEME peut être sollicité à travers un Contrat d'Objectif Territorial Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique – Renouvellement. L'aide fixe serait de 135 000,00 € pour 3 ans. Une part variable de 60 000,00 € est également prévue.

Une candidature de renouvellement fixant de nouveaux objectifs à la PTRE sur la période 2017-2020 a été établie pour être déposée auprès de l'ADEME (cf. document joint).

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

ADOPTER le principe de renouvellement du projet de Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique en partenariat avec l'AME sur la base de la candidature présentée,

DÉSIGNER, en accord avec l'AME, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais comme pilote administratif du projet,

RENOUVELER les termes de la convention de partenariat AME-Pays Gâtinais pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé - Agglomération Montargoise - Pays Gâtinais,

SOLLICITER l'accompagnement financier de l'ADEME à travers un Contrat d'Objectif Territorial, et celui de tout autre financeur potentiel comme la Région Centre-Val de Loire,

AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et à établir tous les partenariats nécessaires pour continuer à mettre en œuvre la plateforme.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité

ADOPTÉ le principe de renouvellement du projet de Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique en partenariat avec l'AME sur la base de la candidature présentée,

DÉSIGNE, en accord avec l'AME, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais comme pilote administratif du projet

RENOUVÈLE les termes de la convention de partenariat AME-Pays Gâtinais pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé - Agglomération Montargoise - Pays Gâtinais,

SOLLICITE l'accompagnement financier de l'ADEME à travers un Contrat d'Objectif Territorial, et celui de tout autre financeur potentiel comme la Région Centre-Val de Loire,

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et à établir tous les partenariats nécessaires pour continuer à mettre en œuvre la plateforme.

7 - Validation du budget Pays à vélo

N° 37 /2017

Le Pays Gâtinais et l'Agglomération Montargoise bénéficient de la création d'une vélo route reliant le bassin parisien à la Loire à vélo. L'objectif est de développer un tourisme d'itinérance et de nature pour attirer une clientèle de court séjour, et être reconnu comme une destination touristique d'étape entre Paris et le Val de Loire.

Cette création s'intègre dans les ambitions du Conseil régional du Centre-Val de Loire de « devenir la première région de tourisme à vélo de France ». La volonté est de capitaliser sur la notoriété acquise et le savoir-faire technique à travers « La Loire à Vélo » pour développer un réseau cyclable continu et homogène par sa qualité d'aménagement et ses services touristiques.

Pour répondre à ce double objectif, le Pays Gâtinais et l'Agglomération Montargoise s'engagent dans une démarche « Pays à vélo » à l'échelle du bassin de vie. Cette étude-action vise à aboutir à la définition d'objectifs stratégiques pour l'aménagement global d'un réseau cyclable à vocation touristique et de loisir sur le territoire et à la création et la promotion d'une offre commune orientée vers le tourisme d'itinérance.

Vu la délibération N° 40/2016 « Lancement étude Pays à Vélo » émettant un avis favorable quant à la réalisation d'une démarche Pays à vélo sur le périmètre de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing et du Pays Gâtinais, intégrant la Communauté de communes du Bellegardois,

Vu la délibération N° 41/2016 « Projet de convention partenariat Pays à vélo entre le Pays Gâtinais et l'AME » signifiant que le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais est désigné maître d'ouvrage pour la réalisation de la démarche Pays à vélo de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais.

Vu la délibération N° 42/2016 « Cahier des charges Pays à Vélo » présentant les termes du cahier des charges de l'étude préalable à la constitution d'un réseau cyclable sur le périmètre de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais,

Le Président,

RAPPELLE que le bureau d'étude TRACES TPI a été choisi après audition des différents postulants à l'offre, comme stipulé dans le rapport d'analyse des offres annexé à cette délibération.

RAPPELLE l'offre financière émise par le cabinet TRACES TPI, annexé à cette délibération, et acceptée par le Pays Gâtinais, s'élevant à 48 306 € TTC.

PRÉCISE que selon les modalités de l'article 3.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, annexé à cette délibération, les paiements interviendront selon l'échéancier suivant :

- 25 % sur présentation et acceptation par le maître d'ouvrage du rapport de la phase 1 (1^{er} acompte),
- 25 % sur présentation et acceptation par le maître d'ouvrage du rapport de la phase 2 (2^{ème} acompte),
- 25 % sur présentation et acceptation par le maître d'ouvrage du rapport de la phase 3 (3^{ème} acompte),
- 25 % à l'issue de la réunion conclusive de l'étude lorsque le maître d'ouvrage estimera que le prestataire a pleinement satisfait à ses obligations (solde).

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

VALIDER le budget de l'étude Pays à Vélo et le calendrier de paiement au cabinet d'étude TRACES TPI.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le budget de l'étude Pays à Vélo et le calendrier de paiement au cabinet d'étude TRACES TPI.

8	-	Validation de l'appel à projet pour actualisation du Schéma d'Accueil des Entreprises	N° 38 /2017
----------	----------	--	--------------------

Monsieur le Président,

RAPPELLE que Le programme d'actions du Schéma d'Accueil des Entreprises a été proposé par le comité de suivi de l'étude puis validé par le Comité Syndical en date du 4 juillet 2012, et qu'il avait pour but de définir les orientations de développement économique pour l'ensemble du territoire du Pays Gâtinais.

EXPOSE que l'étude objet du cahier des charges annexé à cette délibération devra actualiser les données de l'ancien SAE, mettre à jour en conséquence la phase « diagnostic », y intégrer en particulier le territoire du BELLEGARDOIS qui ne faisait pas partie de l'étude initiale, et redessiner les bases de « proposition d'une stratégie opérationnelle de développement économique à l'échelle du territoire » en fonction des évolutions constatées tant au niveau de l'environnement économique que des transferts de compétences en matière économique détenues auparavant par les Communes vers les Communautés de communes.

Vu le cahier des charges « actualisation du Schéma d'Accueil des Entreprises du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais », annexé à cette délibération,

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles de ce dernier, annexé à cette délibération,

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

ADOPTER le cahier des charges « actualisation du Schéma d'Accueil des Entreprises du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais »,

ADOPTER le Cahier des Clauses Administratives Particulières applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles de ce dernier,

VALIDER l'appel à candidature pour actualisation du Schéma d'Accueil des Entreprises,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le cahier des charges « actualisation du Schéma d'Accueil des Entreprises du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais »,

ADOpte le Cahier des Clauses Administratives Particulières applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles de ce dernier,

VALIDE l'appel à candidature pour actualisation du Schéma d'Accueil des Entreprises,

9 -	Choix de l'entreprise pour les CEE TEPCV	N° 39 /2017
------------	---	--------------------

Délibération ajournée

10 -	Validation de la demande de subvention auprès de l'ADEME pour les journées techniques agricoles	N° 40 /2017
-------------	--	--------------------

Dans le cadre du programme d'action du Contrat global Loing en Gâtinais, le Pays Gâtinais doit organiser plusieurs journées de formation pour sensibiliser les agriculteurs du territoire à des pratiques favorisant la préservation de la qualité de l'eau.

Ainsi, cette action a été proposée au budget primitif de l'année 2017.

La formation qui sera proposée à l'automne 2017 portera sur la réduction de l'utilisation d'intrants en grandes cultures. L'objectif est de sensibiliser les agriculteurs à des méthodes permettant de réduire l'impact sur la qualité des eaux souterraines et de surfaces et d'optimiser leur système de production.

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

AUTORISER les agents du Pays Gâtinais à intervenir auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin d'obtenir une aide financière pour les dépenses à engager en vue de l'action présentée en amont, prévue pour l'automne 2017,

AUTORISER le Président à signer tous les documents y afférant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE les agents du Pays Gâtinais à intervenir auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin d'obtenir une aide financière pour les dépenses à engager en vue de l'action présentée en amont, prévue pour l'automne 2017,

AUTORISE le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

11 - Organisation du Forum de la restauration collective Est-Loiret

N° 41 /2017

Monsieur le Président expose :

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais s'implique dans la promotion des circuits courts alimentaires et l'approvisionnement local des restaurants collectifs. Notre partenaire sur ces questions, la Chambre d'Agriculture du Loiret, nous a proposé, avec l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, le Pays du Giennois et le Département du Loiret, d'organiser un Forum de la restauration collective sur l'Est Loiret. Ce Forum prévu le mercredi 11 octobre 2017 à Sainte-Geneviève-des-Bois permettra aux élus des collectivités locales et agents en charge de la restauration de rencontrer des producteurs locaux mais aussi d'échanger autour de retours d'expériences.

Ce Forum doit se clôturer par un verre de l'amitié accompagné de produits locaux. Les frais liés à ce buffet sont répartis entre les co-organisateurs.

Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais prendrait à sa charge une partie des boissons (cidre et jus de pommes) et le traiteur (entreprise locale travaillant avec des produits locaux). Pour équilibrer la participation de chacun, la partie « traiteur » serait ensuite refacturée à la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

DÉCIDER de prendre en charge les frais liés au buffet du Forum de la restauration collective de l'Est Loiret tels que décrits ci-dessus,

ADOPTER le principe de refacturation du coût du traiteur à la Chambre d'Agriculture du Loiret,

AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à ce sujet.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à XXXX

DÉCIDE de prendre en charge les frais liés au buffet du Forum de la restauration collective de l'Est Loiret tels que décrits ci-dessus,

ADOpte le principe de refacturation du coût du traiteur à la Chambre d'Agriculture du Loiret,

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce sujet.

12 -	Affiliation volontaire au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, du Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,	N° 42 /2017
------	--	-------------

Monsieur le Président,

RAPPELLE que suivant les dispositions de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de l'article 30 du décret n°85-643, toute collectivité appartenant au Centre de Gestion dispose du droit à opposition dans le cas d'une affiliation volontaire,

Vu la demande par délibération en date du 4 juillet 2017, du Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, visant à l'affiliation de ce syndicat au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Il est donc proposé à l'Assemblée de,

VALIDER l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.